

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

-----  
CHANCELLERIE  
-----

△) ECRET N° 71/131 du 10/5/71

portant nomination à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;  
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre  
du Mérite Congolais ;  
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits  
de Chancellerie.

△) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite  
Congolais :

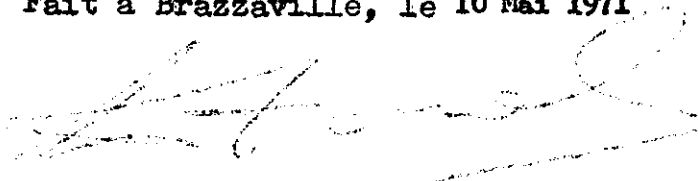
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur GAGNAIRE Jean Marie, Adjudant-Chef - Secrétaire du Conseiller  
Militaire à l'Ambassade de France au Congo - BRAZZAVILLE  
Monsieur NICOLAS Joseph Louis Marie, Adjudant-Chef - Secrétaire du  
Conseiller Militaire à l'Ambassade de France au Congo - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret  
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits  
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 10 Mai 1971

  
LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.